



Alerte sécheresse niveau 4

À Grenoble et dans les alentours, le niveau de pluviométrie est historiquement bas. Suite à l'aggravation de la sécheresse en Isère, la Préfecture de l'Isère a donc renforcé les restrictions d'usage de l'eau. Sur le territoire communal, le niveau 4, plus haut niveau d'alerte sécheresse jamais atteint à Grenoble, a été déclenché ce week-end. En conséquence, la Ville de Grenoble appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun-e et renforce ses mesures de lutte contre la sécheresse.

Suite au déclenchement du niveau 4, la propreté urbaine s'adapte : les façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées ne peuvent plus être arrosées. La voirie est désormais nettoyée uniquement *via* des balayeuses. Les emplacements de marchés font l'objet d'une exception au regard des impératifs sanitaires. Les espaces verts sont aussi concernés par l'alerte sécheresse. Désormais, les massifs fleuris et les pelouses ne peuvent plus être arrosés, à l'exception d'un arrosage restreint à trois heures par jour, entre 6h et 9h, et uniquement orienté vers les arbres de moins de 3 ans. Les fontaines publiques en circuits ouverts sont, quant à elles, mises à l'arrêt. Les terrains de sports ne sont plus arrosés sauf exceptions.

Dans un contexte de fortes chaleurs, la Ville tient à protéger les habitants et habitantes, en particulier les publics les plus fragiles, en garantissant l'accès à des points de fraîcheur. Les piscines municipales sont accessibles aux Grenoblois et Grenobloises pour se rafraîchir. Certains parcs de la ville sont ouverts 7 jours sur 7 et 24 heures et sur 24. Les musées et le muséum, espaces de fraîcheur, accueillent gratuitement les habitants et habitantes lors des vigilances orange Météo France. Les horaires d'ouverture des douches municipales ont également été élargis. Les Maisons des Habitantes proposent des sorties au lac ou en montagne. La Maison de la Montagne offre des conseils de sorties en famille accessibles en transports en commun. Pour une pause à l'ombre, des bibliothèques en plein air s'installent dans les parcs Paul Mistral, Jean Verlhac et Bachelard. Enfin, il est possible de s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées qui permet de recevoir un soutien et une assistance par le CCAS en période caniculaire notamment ([plus d'informations](#)).



Sécheresse : jardin dragon et coquelicots, MC2
© Ville de Grenoble, Auriane POILLET, 2022

Les Grenoblois et Grenobloises sont appelé-es à respecter les mesures de restriction imposées par le niveau 4 de l'alerte sécheresse. Sont interdits:

- ▶ L'arrosage des jardins potagers entre 9h et 20h.
- ▶ L'arrosage des pelouses et des massifs fleuris.
- ▶ Le lavage de son véhicule.
- ▶ Le remplissage, la remise à niveau et la vidange des piscines privées.
- ▶ Le remplissage, le maintien et la vidange des plans d'eau à usage personnel.

La Métropole a émis des recommandations pour l'économie d'eau à retrouver sur son [site](#) (pdf « J'économise mon eau » à télécharger).

Par ailleurs, le risque incendie restant particulièrement élevé, en particulier sur le site de la Bastille, les Grenoblois et Grenobloises doivent rester vigilant-es et adopter les gestes de sécurité : éteindre les mégots avant de les jeter à la poubelle, respecter l'interdiction de faire du feu et des barbecues dans les parcs et jardins publics et à la Bastille.